

# **Consultation publique sur la modification des limites du parc national du Fjord-du-Saguenay**

**Rapport présenté au ministre du Développement durable,  
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs**

**par**

**Jean Paradis**

**Président de l'audience publique**



**Septembre 2013**



## Mot du président

Monsieur Yves-François Blanchet  
Ministre du Développement durable, de l'Environnement,  
de la Faune et des Parcs

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport sur la consultation publique concernant le projet de modification des limites du parc national du Fjord-du-Saguenay. Cette consultation s'est conclue par une audience publique qui s'est déroulée le 1<sup>er</sup> juin 2013, à Tadoussac.

Au total, 43 mémoires ont été déposés, dont 10 ont été présentés lors de l'audience publique. Il est à noter que les participants avaient le choix de présenter, ou non, leur mémoire au cours de l'audience publique. Cette présentation leur donnait l'occasion d'exprimer publiquement leur opinion. De plus, elle me permettait, à titre de président de l'audience, de poser des questions afin de bien comprendre les préoccupations énoncées.

Chaque mémoire a été lu et analysé et je peux vous assurer que les intervenants ont été entendus avec attention et respect lors de l'audience publique.

Comme vous le savez, ce rapport n'a pas pour objet de formuler des recommandations quant aux suites à donner au projet de modification des limites du parc national. Il vise plutôt à dresser un portrait le plus fidèle possible des opinions de ceux et celles qui ont participé à la consultation publique.

La conclusion reprend les points de vue marquants exprimés. Ainsi, une grande majorité des changements proposés par le MDDEFP ont été salués positivement par les participants à la consultation publique. Cependant, certains volets du projet ont suscité des réactions variées, en particulier en ce qui concerne le secteur des dunes de Tadoussac.

Espérant le tout à votre satisfaction.

Recevez mes plus sincères salutations.

A blue ink signature, appearing to be 'Jean Paradis', written in a cursive style.

Jean Paradis

Président de la consultation publique concernant le projet de modification des limites du parc national du Fjord-du-Saguenay.



# TABLE DES MATIÈRES

Mot du président.....	iii
Introduction.....	1
1 Le portrait des participants à la consultation publique.....	3
2 Les commentaires généraux .....	5
2.1 L’acceptabilité sociale du projet .....	5
2.2 La conservation .....	5
2.3 La concertation, le partenariat et le financement du parc.....	6
2.4 Le zonage proposé.....	6
2.5 Le processus de consultation .....	6
3 Le territoire de la municipalité de Tadoussac.....	9
3.1 Les préoccupations d’ordre général .....	9
3.1.1 La concertation et le partenariat .....	9
3.1.2 La gestion du parc.....	9
3.2 Les retraits proposés au cœur du village .....	10
3.2.1 Le lac de l’Anse à l’Eau .....	10
3.2.2 Les autres retraits .....	10
3.3 La Pointe de l’Islet .....	11
3.4 Le secteur des dunes.....	11
3.4.1 La qualité de vie.....	12
3.4.2 L’accessibilité au territoire.....	12
3.4.3 Les retombées socioéconomiques.....	13
3.4.4 La tarification de l’accès .....	14

3.4.5	La protection de l’environnement et de la biodiversité.....	14
3.4.6	Le paysage.....	15
3.4.7	Les limites proposées.....	16
3.4.8	Les infrastructures et les services proposés.....	16
3.4.9	Les activités proposées.....	17
3.5	Les suites à donner.....	18
4	Le terrain de la Société historique du Saguenay.....	19
5	Les propositions d’ajouts de nouveaux secteurs au parc.....	21
5.1	Le Parc Aventures du Cap Jaseux.....	21
5.2	Le territoire de Bardsville.....	21
6	Les autres suggestions.....	23
7	Conclusion.....	25
Annexe	La liste des participants à la consultation publique, selon leur catégorie.....	27

## Introduction

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) propose de modifier les limites du parc national du Fjord-du-Saguenay. Créé en 1983, le parc national du Fjord-du-Saguenay couvre actuellement une superficie de 319,3 km<sup>2</sup>. La proposition de modification des limites consiste, notamment, à y inclure les terrains appartenant au ministère, dont le secteur des dunes de Tadoussac. Le ministère propose également de retirer du parc certains terrains situés au cœur de la municipalité de Tadoussac et de réaliser divers ajustements techniques aux limites du parc. Les modifications proposées auraient pour effet d'ajouter 10,4 km<sup>2</sup> à la superficie du parc, qui atteindrait ainsi 329,7 km<sup>2</sup>.

En vertu de l'article 4 de la Loi sur les parcs (chapitre P-9), les limites d'un parc national peuvent être modifiées par le gouvernement si le ministre du MDDEFP a préalablement donné avis de son intention, accordé un délai de 60 jours à compter de la publication de cet avis pour permettre aux intéressés de lui transmettre leur opinion, puis entendu ces intéressés au cours d'une audience publique. Celle-ci peut être tenue par le ministre ou par une personne qu'il désigne.

Le 20 mars 2013, le ministre, M. Yves-François Blanchet, annonçait le début de la période de consultation publique sur le projet et précisait les diverses étapes devant mener à la tenue d'une audience publique. Au même moment, un document d'information, expliquant en détail les modifications proposées aux limites du parc national du Fjord-du-Saguenay, était mis en ligne sur le site Internet du MDDEFP.

Des séances d'information publiques, menées par le MDDEFP et la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq), ont eu lieu le 16 avril 2013, à Rivière-Éternité, et le 17 avril 2013, à Tadoussac. Au total, environ 65 personnes (15 à Rivière-Éternité et 50 à Tadoussac) ont assisté à ces rencontres qui ont permis de présenter le projet, de distribuer le document d'information ainsi que de répondre aux questions des citoyens. Une version vidéo de cette présentation a aussi été rendue disponible sur divers médias (site Web et page Facebook du MDDEFP, YouTube).

Le 8 mai 2013, le ministre désignait M. Jean Paradis<sup>1</sup> pour présider, en son nom, l'audience publique sur le projet de modification des limites du parc national du Fjord-du-Saguenay. Cette audience publique s'est déroulée le 1<sup>er</sup> juin 2013, à Tadoussac.

Enfin, il convient de préciser que ce rapport n'a pas pour objet de formuler des recommandations quant aux suites à donner au projet de modification des limites du parc national. Il vise plutôt à dresser un portrait le plus fidèle possible des opinions de ceux et celles qui ont participé à la consultation publique.

---

<sup>1</sup> Aujourd'hui retraité, M. Jean Paradis a, au cours de sa carrière, travaillé principalement dans le domaine de l'éducation. Il a notamment été directeur du collège d'Alma de 2004 à 2011. Il est aussi président fondateur de Négawatts Production Inc., une entreprise spécialisée dans le domaine de l'efficacité énergétique ainsi que président du Regroupement pour la protection de la rivière Ashuapmushuan.





## 1 Le portrait des participants à la consultation publique

Au total, 43 mémoires ont été déposés, dont 10 ont été présentés lors de l'audience publique. Il est à noter que les participants<sup>2</sup> avaient le choix de présenter, ou non, leur mémoire au cours de l'audience publique. Cette présentation leur donnait l'occasion d'exprimer publiquement leur opinion. De plus, elle permettait au président de l'audience de poser des questions afin de bien comprendre les préoccupations énoncées.

Près de la moitié des mémoires, soit 21 d'entre eux, ont été soumis par des individus ou des regroupements d'individus (plusieurs signataires). Quinze associations et organismes ont aussi déposé un mémoire (35 % des mémoires), de même que 4 corps publics (9 %) et 3 entreprises (7 %). Par ailleurs, une majorité de mémoires (25) provient d'individus ou d'organismes de la municipalité de Tadoussac, là où les modifications proposées aux limites du parc sont nombreuses. La liste des participants à la consultation publique, selon leur catégorie, est présentée en annexe.

Neuf participants, dont huit provenant de la municipalité de Tadoussac, ont demandé que leur mémoire demeure confidentiel. Ce choix était offert à tous afin de favoriser la libre expression des opinions. Sachant que ce projet ne fait pas l'unanimité dans leur communauté, comme il arrive souvent pour des projets touchant le territoire, certaines personnes peuvent préférer que leur position ne soit pas connue publiquement.

Chaque mémoire a été lu et analysé. Les commentaires généraux sur l'ensemble du projet portant sur son acceptabilité, sur la conservation des milieux naturels, sur la concertation, le partenariat et le financement du parc, sur le zonage proposé et sur le processus de consultation sont abordés au chapitre 2. Le chapitre 3 résume les préoccupations énoncées par les participants au sujet des changements proposés sur le territoire de la municipalité de Tadoussac, tant en ce qui concerne le cœur du village que l'ajout proposé d'un nouveau secteur aux dunes. Le chapitre 4 traite plus spécifiquement du terrain de la Société historique du Saguenay, à Rivière-Éternité, tandis que le chapitre 5 aborde les propositions d'ajouts de nouveaux territoires à la superficie du parc. Enfin, quelques autres suggestions des participants sont énoncées au chapitre 6.

---

<sup>2</sup> Dans le présent document, le terme « participant » désigne l'ensemble des auteurs des mémoires soumis à l'occasion de la consultation publique.



## 2 Les commentaires généraux

La consultation publique a permis de mesurer le degré d'acceptabilité sociale que suscite la proposition de modifier les limites du parc national du Fjord-du-Saguenay.

### 2.1 *L'acceptabilité sociale du projet*

Sur les 43 mémoires déposés, 26 (60 %) sont favorables au projet. Ainsi, 12 mémoires se prononcent totalement en faveur du projet et des limites proposées par le MDDEFP. Les 14 autres approuvent le projet, mais précisent qu'ils souhaitent soit l'ajout d'un nouveau territoire à la superficie du parc, soit le maintien du terrain de la Société historique du Saguenay (Cap Trinité à Rivière-Éternité) à l'intérieur des limites du parc ou, encore, une réduction de la superficie du territoire que le MDDEFP propose d'inclure au parc dans le secteur des dunes de Tadoussac.

Il est à noter que la grande majorité (86 %) des mémoires soumis par une association, un organisme, un corps public ou une entreprise sont favorables au projet, alors que les individus et les regroupements d'individus sont très partagés face au projet (33 % en faveur, 38 % en désaccord et 29 % qui n'ont pas émis d'opinion générale sur le projet).

L'analyse révèle aussi que 10 mémoires (23 %) sont en désaccord avec le projet, plus particulièrement en ce qui concerne l'inclusion du secteur des dunes de Tadoussac dans les limites du parc. La plupart de ces mémoires proviennent d'individus (8 sur 10).

Enfin, sept mémoires ne présentent pas de position claire sur l'ensemble du projet, mais font plutôt état de demandes très précises concernant soit un terrain voisin du parc ou une activité particulière à développer. Les diverses raisons qui soutiennent l'opinion des participants sont présentées ci-après.

### 2.2 *La conservation*

Près de 70 % des auteurs de mémoires (30) se sont prononcés sur l'importance de protéger les milieux naturels. Plusieurs mentionnent que les territoires que le MDDEFP propose d'ajouter aux limites du parc permettront de contribuer à la protection et à la préservation d'écosystèmes exceptionnels, ces derniers abritant des milieux essentiels à la faune et à la flore de la région. Pour plusieurs participants, les retraits de territoires proposés par le MDDEFP ne compromettent pas de manière importante l'intégrité du parc. Certains mentionnent que les ajouts compensent plus que largement les retraits en ce qui a trait à la conservation, alors que d'autres soutiennent que le projet concilie de manière équilibrée les préoccupations récréotouristiques et la conservation des milieux naturels.

Cette opinion n'est cependant pas partagée par tous les participants, certains d'entre eux estimant que l'inclusion du secteur des dunes de Tadoussac au parc comporte plus d'inconvénients que d'avantages. Les arguments invoqués à ce sujet sont présentés à la section 3.4.

Un des participants a également souligné qu'il est important de s'assurer que les aménagements et l'offre de service du parc dans le secteur de La Baie-Sainte-Marguerite demeurent conformes au zonage en milieu marin prévu par le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent pour la protection du béluga.

### 2.3 *La concertation, le partenariat et le financement du parc*

Tout en soulignant le rôle positif de la table d'harmonisation mise en place par la direction du parc du Fjord-du-Saguenay, un participant a mentionné qu'il serait nécessaire de reconnaître davantage le rôle de partenaires qui, bien que situés à l'extérieur du parc, collaborent à son développement depuis de nombreuses années. L'exemple de municipalités telles que Sainte-Rose-du-Nord, Saint-Fulgence et Saint-Félix-d'Otis a été évoqué.

De plus, l'absence des communautés autochtones, notamment le Conseil de la Première Nation des Innus Essipit et le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean, à la table d'harmonisation du parc a été soulevée. Un mémoire soutient que l'implication des communautés autochtones serait souhaitable en ce qui concerne la participation à la gestion, aux choix de développement ou à la prestation d'activités et de services du parc national.

Un des participants à l'audience a aussi fait valoir l'importance, pour le gouvernement, d'assurer un financement adéquat des parcs nationaux. Pour lui, il est important que les gestionnaires de parc se voient attribuer les moyens nécessaires pour soutenir ces équipements et territoires considérés comme une voie d'avenir.

### 2.4 *Le zonage proposé*

Les modifications proposées au zonage du parc ont été commentées par certains participants (6 mémoires). Trois d'entre eux se réjouissent du zonage de préservation accordé à une plus grande partie du parc national. Ces changements permettront, selon eux, de mieux répondre aux enjeux relatifs au maintien de la biodiversité et à la mission de conservation du parc.

Un autre participant s'inquiète des incidences du changement de zonage proposé sur les activités de pêche communautaire et d'alimentation ainsi que sur la cueillette de produits végétaux comestibles à des fins alimentaires, rituelles ou sociales, réalisées par les communautés autochtones dans le parc. Enfin, deux autres participants ont fait des commentaires concernant plus précisément le zonage proposé pour le secteur des dunes de Tadoussac (voir 3.4.6 et 3.4.8).

### 2.5 *Le processus de consultation*

Certains participants se sont dits satisfaits du processus de consultation sur le projet. Ils estiment que des efforts ont été faits par le Service des parcs du MDDEFP et par la Sépaq pour consulter et impliquer les différents intervenants concernés avant la tenue de l'audience publique.

Par ailleurs, cinq mémoires provenant de citoyens de la municipalité de Tadoussac expriment plutôt de l'insatisfaction à cet égard. La période de la consultation, en début de saison touristique, sa durée trop courte ainsi que la lourdeur du processus pour un citoyen non aguerri sont les

principaux reproches formulés dans les mémoires. Plusieurs participants auraient souhaité des discussions plus ouvertes avec la population.

La Communauté métisse du Domaine de Roy et de la Seigneurie de Mingan a quant à elle déploré le fait qu'elle ne soit pas reconnue à titre de communauté autochtone par le gouvernement du Québec. Elle demande un moratoire sur tous les projets d'agrandissement ou de création de parcs nationaux sur le territoire qu'elle revendique.



### 3 Le territoire de la municipalité de Tadoussac

Presque tous les participants, sauf cinq d'entre eux, ont traité spécifiquement des changements proposés aux limites du parc national du Fjord-du-Saguenay dans le territoire de la municipalité de Tadoussac. Des préoccupations d'ordre général ont été exprimées, mais des propositions et des commentaires précis ont également été énoncés dans les mémoires ainsi qu'au cours de l'audience publique.

#### 3.1 *Les préoccupations d'ordre général*

##### 3.1.1 La concertation et le partenariat

Plusieurs mémoires ont souligné les avantages que soient établies de bonnes relations entre la Sépaq et le milieu local. À ce chapitre, l'idée de renforcer le partenariat déjà existant entre l'Observatoire d'oiseaux de Tadoussac et le parc a été accueillie comme une bonne nouvelle. Il a par ailleurs été demandé que le parc national évalue diverses options pour assurer un financement stable du programme de surveillance des nyctales.

Du côté des entreprises, il a été mentionné que l'ajout du secteur des dunes de Tadoussac au parc national entraînerait une gestion plus serrée du territoire par la Sépaq ce qui permettrait d'éliminer le camping illégal considéré comme étant nuisible pour les entreprises de Tadoussac. De plus, l'accroissement de la visibilité des entreprises découlant du parc pourrait inciter ces dernières à s'engager dans des partenariats avec la Sépaq en matière de promotion et d'échanges de services. Par ailleurs, un participant a souligné l'importance que les gens d'affaires de Tadoussac deviennent, en quelque sorte, les ambassadeurs du parc.

D'autres idées de partenariat ont été énoncées, notamment pour le développement d'activités de randonnée à cheval dans le secteur des dunes de Tadoussac ou pour l'entretien des infrastructures existantes du parc par des entreprises locales ou par la municipalité.

##### 3.1.2 La gestion du parc

Les terrains acquis par le MDDEFP dans le secteur des dunes de Tadoussac n'ont jamais eu le statut de parc national. Certains aménagements y ont quand même été réalisés, ce qui a alimenté une certaine confusion face au statut de ce territoire et quant au rôle et aux responsabilités de la Sépaq à son endroit. Compte tenu du contexte, la Sépaq a limité ses investissements à Tadoussac et ce pôle de développement n'a pas été mis en valeur tel que le milieu l'aurait souhaité.

Plusieurs participants de Tadoussac ont d'ailleurs manifesté leur perte de confiance envers le parc. Ils dénoncent le fait que certains sentiers ont été laissés à l'abandon, que l'affichage est inadéquat ou que des stationnements inutilement grands ont été aménagés. Pour eux, peu de choses ont été réalisées à Tadoussac depuis 30 ans, ce qui démontre à leurs yeux l'échec d'en faire un réel pôle de développement.

Selon un des participants, cette mauvaise image aurait été alimentée, au fil des ans, par la suspension d'activités d'interprétation sur la Pointe de l'Islet, par une réduction des heures d'accueil à la Maison des Dunes et, de manière plus générale, par un entretien déficient des infrastructures en place.

### 3.2 *Les retraits proposés au cœur du village*

De manière générale, la proposition du MDDEFP de retirer du parc certains terrains situés au cœur du village de Tadoussac afin que la municipalité en devienne propriétaire et les rende accessibles gratuitement à l'ensemble de la population, recueille l'assentiment des participants à la consultation publique. Tous les mémoires ayant abordé ce sujet sont en accord avec ce volet du projet. Certains participants ont cependant insisté sur l'importance de baliser le transfert de propriété afin de garantir le maintien de la vocation publique et de l'accès gratuit pour tous à ces terrains.

#### 3.2.1 Le lac de l'Anse à l'Eau

Le lac de l'Anse à l'Eau sert de prise d'eau pour la station piscicole de Tadoussac. Bien qu'ils soient en accord avec la proposition concernant le lac, les responsables de la station ont signalé l'importance d'éviter que la municipalité construise des infrastructures sur les berges ou qu'elle cède éventuellement le terrain à d'autres promoteurs. Ils ont aussi exprimé le souhait d'être consultés et d'avoir un pouvoir décisionnel sur les projets qui pourraient avoir lieu sur le terrain devant être remis à la municipalité. Cette préoccupation, relative à la conservation du milieu naturel du lac de l'Anse à l'Eau, a également été soulevée par d'autres participants. Il a été suggéré de mettre en valeur les caractéristiques écologiques de ce milieu naturel et de faire davantage connaître son importance pour le bon fonctionnement de la station piscicole.

Quelques mémoires se sont prononcés sur les limites du terrain que le MDDEFP propose de retirer du parc au lac de l'Anse à l'Eau. Un des participants suggère que l'ensemble du lac soit exclu du parc compte tenu de son potentiel de développement pour la municipalité. D'autres demandent de diminuer la superficie du terrain qui pourrait servir d'aire de baignade pour éviter le dérangement des propriétaires voisins.

Finalement, la municipalité de Tadoussac a confirmé son intérêt à devenir propriétaire du terrain situé en bordure du lac de l'Anse à l'Eau pour y donner accès pour la baignade et y développer, si possible, la pêche d'hiver.

#### 3.2.2 Les autres retraits

Un total de 15 participants mentionnent précisément qu'ils approuvent ou qu'ils n'ont pas d'objection aux retraits de terrains et aux ajustements de nature technique aux limites du parc dans le cœur du village de Tadoussac. Qu'il s'agisse des autres terrains devant être cédés à la municipalité, soit la plage et la promenade bordant la baie de Tadoussac, le terrain longeant le ruisseau du lac de l'Aqueduc, les terrains de la station piscicole et le stationnement en face de celle-ci, ou des ajustements techniques visant à corriger la limite du parc derrière les résidences



de la rue du Parc, de l'entrepôt de la cale sèche ou des réservoirs d'essence de la marina, aucun mémoire ne s'oppose à ce volet précis du projet de modification des limites du parc.

D'ailleurs, la grande majorité des ajustements techniques envisagés ailleurs dans le parc a recueilli l'assentiment des participants à la consultation publique. En fait, ces propositions sont généralement saluées positivement. Par exemple, un des participants mentionne que ces retraits s'inscrivent naturellement dans le contexte de l'évolution de la mission des parcs et permettent la correction de situations incongrues.

### 3.3 *La Pointe de l'Islet*

Un autre territoire compris dans le parc à Tadoussac, celui de la Pointe de l'Islet, a fait l'objet de discussions dans le contexte de la consultation publique.

Plusieurs participants de Tadoussac considèrent comme une aberration le fait que les visiteurs doivent payer un droit d'accès pour parcourir le sentier de la Pointe-de-l'Islet. Située elle aussi dans le cœur urbanisé de Tadoussac, la Pointe de l'Islet prend la forme d'un îlot rocheux bordant l'embouchure du fjord. Un sentier aménagé sur une passerelle de bois et formant une boucle de 800 m de longueur permet aux visiteurs d'en faire le tour. La Pointe de l'Islet constitue un excellent site d'observation des mammifères marins. Facile d'accès, elle est fréquentée par une forte proportion des visiteurs de Tadoussac.

Compte tenu du contexte, certains participants questionnent la pertinence de conserver la Pointe de l'Islet à l'intérieur des limites du parc national. Ils proposent que ce territoire soit lui aussi exclu des limites du parc et transféré à la municipalité pour y assurer la gratuité d'accès. Un participant considère que ce terrain pourrait être utilisé, au moins en partie, pour le développement du quai de Tadoussac.

D'autres participants sont plutôt d'avis que la Pointe de l'Islet doit demeurer dans le parc afin que ce site soit préservé au bénéfice des générations futures. Ils suggèrent plutôt que la réglementation soit modifiée pour tenir compte de la réalité en y permettant, notamment, un accès gratuit pour tous. Un d'entre eux ajoute que si une cession à la municipalité est envisagée, il faudrait, à tout le moins, que ce legs soit conditionnel à une conservation intégrale des lieux.

À noter enfin qu'un participant suggère que les mêmes mesures de gratuité soient appliquées pour le sentier de la Coupe, qui fait le lien entre la station piscicole et la baie de Tadoussac.

### 3.4 *Le secteur des dunes*

La proposition du MDDEFP d'ajouter le secteur des dunes de Tadoussac au parc national a soulevé beaucoup de commentaires au cours de la consultation publique. Ces commentaires ont été regroupés en neuf thèmes qui sont la qualité de vie, l'accessibilité au territoire, les retombées socioéconomiques, la tarification de l'accès, la protection de l'environnement et de la biodiversité, le paysage, les limites proposées, les infrastructures et les services proposés ainsi que les activités proposées.

### 3.4.1 La qualité de vie

Parmi les mémoires soumis, 13 participants (30 %), provenant en très grande majorité de la municipalité de Tadoussac, indiquent que la modification des limites du parc national du Fjord-du-Saguenay pour y ajouter le secteur des dunes aurait des effets sur leur qualité de vie. Près de la moitié d'entre eux considèrent que le parc occupe déjà trop de place à Tadoussac et brime leur liberté. Selon eux, l'attribution du statut de parc au secteur des dunes viendrait réduire davantage le territoire où ils peuvent encore circuler librement pour effectuer leurs loisirs préférés. Certains estiment que cet espace de liberté s'avère essentiel, en particulier pour les jeunes, et qu'il constitue un des privilèges de vivre en région.

À l'opposé, les autres participants qui ont traité de cette question déplorent les nuisances occasionnées par l'utilisation non contrôlée, depuis de nombreuses années, des terrains appartenant au MDDEFP dans le secteur des dunes de Tadoussac. Au nombre de ces nuisances, on mentionne le bruit des véhicules hors route, les beuveries autour de feux de camp illégaux, le camping clandestin, les déchets laissés sur place, les atteintes au milieu naturel et à l'environnement. Des cas d'intimidation ont aussi été rapportés. En somme, ces participants considèrent qu'il est inconcevable que les dunes soient utilisées de façon incohérente, sans respect pour l'environnement et pour les personnes habitant le secteur.

Certains partisans d'un libre accès aux dunes admettent l'existence de conflits d'usage. Ils considèrent toutefois que des mesures pourraient être discutées et mises en place pour en réduire l'ampleur, sans nécessairement donner le statut de parc national au territoire.

De manière plus générale, un participant considère que les ajouts de territoires proposés contribueront à la qualité de vie de la population du secteur en rendant divers services écologiques. Pour un autre participant, le parc représente une opportunité essentielle pour le développement de Tadoussac ainsi que pour le bien-être des générations actuelles et futures.

### 3.4.2 L'accessibilité au territoire

Le thème de l'accessibilité au territoire des dunes donne lieu à des positions divergentes et souvent diamétralement opposées. Alors que certains participants estiment que le projet assurera un accès sécuritaire aux dunes pour tous, plusieurs autres estiment que l'inclusion des dunes dans le parc aurait pour conséquence d'enlever aux résidents de Tadoussac le seul coin à l'écart du village où ils peuvent relaxer, se défouler, se balader avec leurs chiens, chasser, cueillir des moules ou des petits fruits ou encore, se promener en véhicule tout-terrain [VTT], en motocross ou en motoneige.

Selon un des participants, le secteur des dunes serait le seul site disponible à Tadoussac pour faire du VTT ou du motocross et, surtout, il serait le meilleur dans les environs. Selon lui, une dizaine de jeunes de Tadoussac exercent cette activité dans les dunes et le nombre total d'adeptes serait d'au moins 50 en comptant ceux provenant de l'extérieur de la municipalité. Un autre participant ajoute que dans les années 1980, des personnes de tous les coins du Québec se rassemblaient aux dunes pour faire du VTT ou du motocross.

Bref, les participants en défaveur de l'inclusion du secteur des dunes au parc souhaiteraient pouvoir continuer à pratiquer leurs activités comme ils l'ont toujours fait, sans devoir payer ou être soumis à des règles de contrôle.

Enfin, il est proposé de conserver un accès libre et gratuit pour la cueillette récréative de moules à l'ouest de la Caye à Edgar.

### 3.4.3 Les retombées socioéconomiques

Les participants qui se sont exprimés sur la proposition d'intégrer les dunes de Tadoussac au parc national et de les mettre en valeur sont partagés quant aux retombées réelles du projet pour la municipalité de Tadoussac. Certains ont souligné les bénéfices qui pourraient découler de l'aménagement du secteur des dunes pour diversifier l'offre touristique de Tadoussac et retenir plus longtemps les visiteurs. À cet égard, le développement du tourisme ornithologique dans le secteur des dunes est considéré comme une opportunité et comme un complément intéressant aux excursions d'observation des mammifères marins offertes à Tadoussac.

Pour plusieurs, le projet amènerait des investissements que la municipalité ne pourrait se permettre autrement, telle une piste cyclable. Il a aussi été mentionné que l'accroissement de l'achalandage découlant de l'amélioration de l'offre de randonnée, de l'ajout d'une piste cyclable, d'une bonification de la vocation de la Maison des Dunes et de l'implantation de nouveaux programmes d'interprétation, serait profitable aux entreprises de services de Tadoussac.

Toutefois, d'autres participants ont émis des réserves quant à la rentabilité du projet proposé par le MDDEFP pour la municipalité. Certains considèrent que le développement d'activités en véhicules hors route, du ski sur sable ou du parapente dans le secteur des dunes, aurait pu contribuer davantage au développement économique de Tadoussac que la présence du parc. D'autres estiment que les quelques emplois qui pourraient être créés, si le projet d'intégrer les dunes de Tadoussac au parc national se concrétise, profiteraient à des personnes de l'extérieur de la région. Un participant a aussi mentionné que la municipalité n'a pas besoin de plus de touristes compte tenu de l'affluence déjà importante en haute saison à Tadoussac. Enfin, un des participants souligne que le projet ne propose aucune activité hivernale et n'aura donc, à son avis, aucun effet sur le prolongement de la saison touristique à Tadoussac.

Même si la mise en place d'une offre d'hébergement en camping sur les dunes a été retirée du projet présenté par le MDDEFP, certains participants ont tenu à souligner que cette éventualité aurait pour conséquence de mettre en péril des entreprises d'hébergement déjà présentes à Tadoussac. Des arguments tels que la concurrence directe avec des entreprises locales pour le maintien d'une part acceptable du marché ainsi que le déséquilibre sur le plan de l'offre d'embauche ont été mentionnés. Par ailleurs, reconnaissant que l'exploitation d'un camping aurait permis à la Sépaq de retirer des revenus pour rentabiliser une partie de ses coûts d'exploitation liés à la surveillance, l'aménagement, l'entretien et la mise en valeur du secteur des dunes, un des participants est d'avis que la mise en valeur de l'histoire et du patrimoine culturel pourrait engendrer des revenus suffisants pour compenser l'abandon de l'offre d'hébergement sur les dunes.

#### 3.4.4 La tarification de l'accès

Le document d'information préparé par le MDDEFP sur le projet de modification des limites du parc national du Fjord-du-Saguenay précise que « l'accès au secteur des dunes sera gratuit pour l'ensemble des résidents de Tadoussac, cette condition ayant été stipulée par Colin John G. Molson lorsqu'il a convenu de donner certains de ses terrains au gouvernement du Québec pour la création d'un parc. »<sup>3</sup>

Certains participants de Tadoussac questionnent la portée de cette condition. Ils demandent que l'accès soit gratuit non seulement pour les personnes qui résident à Tadoussac, mais aussi pour celles qui sont nées dans la municipalité, mais qui demeurent maintenant ailleurs. Un autre mémoire demande que les résidents de Tadoussac ainsi que leurs familles n'aient aucuns frais d'accès pour l'ensemble du parc national du Fjord-du-Saguenay. L'idée d'avoir à s'identifier en passant par une guérite, même sans avoir à payer, est aussi mal accueillie par certains participants de Tadoussac.

D'autres mémoires ont souligné que les visiteurs qui souhaitent seulement admirer la vue sur l'estuaire en empruntant le chemin du Moulin-à-Baude jusqu'à l'entrée de la Maison des Dunes devraient pouvoir le faire sans avoir à payer de droit d'accès au parc. Ils considèrent que ce paysage est unique et constitue un des seuls attraits de Tadoussac accessible gratuitement.

Par ailleurs, un des mémoires souligne que la tarification d'accès pour le secteur des dunes s'ajouterait aux frais exigés pour la participation à l'activité « Laissez-vous charmer par les nyctales » qui est déjà offerte en collaboration avec l'Observatoire d'oiseaux de Tadoussac. Le coût total alors demandé pourrait conduire certaines personnes ou certains groupes à réviser leur intention d'y participer. Le mémoire recommande d'évaluer l'impact de la tarification d'accès sur l'achalandage du secteur des dunes, en particulier par les ornithologues.

Enfin, il est à noter que la question de l'accès gratuit à certains secteurs du parc pour les résidents de Tadoussac a fait réagir un autre participant, ce dernier rappelant qu'en tant que résident de Sacré-Cœur, il n'a pas un accès gratuit au secteur de La Baie-Sainte-Marguerite.

#### 3.4.5 La protection de l'environnement et de la biodiversité

Le thème de la protection de l'environnement et de la biodiversité aux dunes de Tadoussac a retenu l'attention de 23 participants à la consultation publique (53 %). La plupart ont démontré de l'intérêt pour la protection du milieu naturel, mais les opinions sur les actions à poser sont toutefois très partagées.

Ainsi, tous les organismes et associations qui se sont prononcés sur cette question ont souligné la fragilité et l'unicité des dunes, ces dernières étant décrites comme des vestiges deltaïques de la dernière ère glaciaire. La protection de ce patrimoine naturel au bénéfice de tous, la richesse

---

<sup>3</sup> Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. 2013. *Document d'information : une invitation à la consultation publique. Le projet de modification des limites du parc national du Fjord-du-Saguenay.* Page 35.

exceptionnelle du milieu, la présence d'habitats sablonneux propices à des espèces végétales possédant une distribution régionale très restreinte et particulièrement sensibles à toute forme de perturbation anthropique, l'importance du site pour les oiseaux, ainsi que la protection du littoral et par ricochet du parc marin Saguenay–Saint-Laurent sont au nombre des arguments qui sont énoncés en faveur de l'inclusion du secteur des dunes dans le parc.

Quant à eux, les individus ont des opinions divergentes. Plusieurs personnes ayant déposé un mémoire à titre confidentiel considèrent que l'utilisation actuelle des dunes représente non seulement une nuisance au voisinage, mais aussi une atteinte à la conservation de ce lieu fragile. Au contraire, plusieurs autres participants, qui s'opposent au projet d'inclure les dunes au parc national, considèrent que le milieu naturel ne souffre pas des activités qui s'y déroulent actuellement. Ainsi, un des participants mentionne que les panneaux et affiches qui délimitent et interdisent déjà l'accès au secteur le plus important pour les plantes rares sont généralement respectés par les adeptes de VTT et de motocross.

Par ailleurs, certains participants se préoccupent des effets que pourrait avoir l'achalandage ou l'aménagement du parc national sur le milieu naturel. Ainsi, un mémoire recommande que les travaux de construction qui seraient éventuellement réalisés près de la Maison des Dunes ne soient pas effectués pendant la période de migration automnale afin de limiter les conséquences négatives pour les oiseaux. Un autre souligne que les visiteurs devraient idéalement être contenus à l'intérieur de limites précises afin d'éviter une circulation dans les milieux les plus sensibles.

#### 3.4.6 Le paysage

La valeur particulière du paysage des dunes de Tadoussac est reconnue par l'ensemble des participants qui se sont exprimés sur ce thème. Bien que plusieurs mémoires abordent cette question, on dénote, encore une fois, de fortes divergences d'opinions sur les moyens à mettre en place pour préserver cet attribut.

Considérant que la mission des parcs nationaux vise notamment à préserver les plus beaux paysages du Québec, certains participants sont d'avis qu'il est particulièrement important d'intégrer le secteur des dunes de Tadoussac dans le parc national du Fjord-du-Saguenay. Ils endossent la proposition du MDDEFP d'attribuer un zonage d'ambiance à une grande partie des dunes, ce qui permettra des activités et des aménagements visant à freiner le processus de recolonisation par la végétation qui est observé depuis quelques années. Un des participants recommande d'effectuer un contrôle de la végétation sur une base annuelle aux dunes, en particulier dans la zone d'étude de l'Observatoire d'oiseaux de Tadoussac.

Par contre, d'autres participants sont plutôt d'avis que l'attribution du statut de parc serait préjudiciable pour le paysage des dunes. Ils estiment en effet que la circulation de véhicules hors route ainsi que le ski sur sable et la planche à neige garantissent le maintien du paysage des dunes en empêchant la végétation forestière de trop s'y installer. Selon eux, le contrôle partiel de ces activités effectué depuis quelques années par la Sépaq a déjà entraîné une dégradation du paysage des dunes puisque la végétation s'y implante de plus en plus.

### 3.4.7 Les limites proposées

Les opinions sur la limite proposée pour le secteur des dunes sont variées. Ainsi, quatre participants endossent les objectifs du projet et les aménagements proposés par le MDDEFP, mais ne se prononcent pas sur la limite, ou encore, mentionnent que cette limite doit être fixée en concertation avec le milieu. Un autre a également souligné qu'il serait difficile d'abandonner complètement le projet d'intégrer le secteur des dunes au parc, car une partie des terrains a été donnée au gouvernement à cette fin et qu'une autre partie du territoire a été acquise à la suite d'avis d'expropriation aux fins du parc.

Au total, 11 participants approuvent clairement la proposition de limites présentée par le MDDEFP. Certains considèrent essentiel que le secteur des dunes soit inclus au parc national tel que proposé ou estiment que la limite proposée prend en compte les autres utilisations du territoire (sentier de VTT). Un des mémoires défendant cette position soutient que les terrains appartenant au MDDEFP qui ne seraient pas mis dans le parc devraient bénéficier d'un zonage municipal de préservation.

Cinq autres participants proposent d'inclure au parc une superficie moindre du secteur des dunes. Certains suggèrent que le statut de parc soit donné seulement à la partie du territoire située à l'est du chemin du Moulin-à-Baude, soit le secteur comprenant la Maison des Dunes, les sites d'observation d'oiseaux, les belvédères et les fours à chaux. D'autres demandent de ne pas inclure l'aire de rassemblement située à l'extrémité du chemin du Moulin-à-Baude pour permettre à tous d'admirer l'estuaire sans avoir à payer de droit d'accès pour le parc.

Enfin, deux participants rejettent carrément l'idée d'inclure ne serait-ce qu'une partie des dunes dans le parc.

### 3.4.8 Les infrastructures et les services proposés

Bien qu'il n'en soit pas question dans le projet, la majorité des commentaires exprimés au sujet du concept d'aménagement proposé pour le secteur des dunes traitent de l'hébergement. Ainsi, cinq participants ont signalé leur désaccord pour tout projet comprenant de l'hébergement, en soulignant que l'offre locale est déjà bien suffisante.

Au contraire, deux autres participants sont plutôt d'avis que l'aménagement d'un camping rustique viendrait compléter l'offre locale en régularisant, en quelque sorte, la présence de campeurs illégaux sur les dunes. Un d'entre eux suggère d'établir un zonage de préservation près des résidences voisines du secteur des dunes qui agirait comme une zone tampon pour éviter les conflits entre les campeurs et les résidents. Il a aussi été demandé que l'Observatoire d'oiseaux de Tadoussac soit consulté préalablement à tout projet de développement de l'offre d'hébergement qui serait situé près de la Maison des Dunes.

Alors que certains participants se disent en accord avec le concept d'aménagement tel que proposé, d'autres sont d'avis qu'il n'apporte aucune nouveauté, qu'il constitue une dépense d'argent inutile et ne répond pas aux besoins des citoyens de Tadoussac.

Les recommandations suivantes ont aussi été formulées en ce qui concerne les aménagements proposés à proximité de la Maison des Dunes :

- Que l'Observatoire d'oiseaux de Tadoussac puisse contribuer au design d'une nouvelle station de baguage permanente;
- Que les modifications éventuelles apportées au chemin de la Maison des Dunes soient réalisées en évitant de perturber le dispositif expérimental utilisé depuis 1996 par l'Observatoire d'oiseaux de Tadoussac.

D'autres suggestions concernant le concept d'aménagement ont été formulées :

- Aménager un site spécifique sur les rives du secteur des dunes pour accueillir les embarcations et préserver le milieu;
- Aménager l'aire de pique-nique près de la Maison des Dunes plutôt qu'à l'aire de rassemblement située à l'extrémité du chemin du Moulin-à-Baude;
- Ne pas asphalté l'aire de rassemblement pour éviter de nuire à l'ambiance et à la beauté des lieux.

#### 3.4.9 Les activités proposées

Plusieurs participants ont formulé des commentaires sur les activités proposées dans le concept d'aménagement.

La mise en valeur du volet de l'ornithologie, favorisée par l'aménagement d'un amphithéâtre et de structures permettant d'accueillir les activités réalisées par l'Observatoire d'oiseaux de Tadoussac, est bien accueillie par les participants à l'audience. Un des mémoires mentionne d'ailleurs que les aménagements prévus permettront d'offrir une expérience d'interprétation de grande qualité et qu'ils aideront à faire découvrir l'importance du site pour la migration des oiseaux, même en dehors de la période migratoire.

La proposition d'aménager une piste cyclable le long du chemin du Moulin-à-Baude a aussi été saluée par plusieurs intervenants.

Plusieurs participants ont exprimé leur accord au sujet de la mise en valeur du patrimoine culturel et historique du secteur des dunes. À ce chapitre, un mémoire demande de conserver certains éléments éducatifs dans la Maison des Dunes. Un autre suggère de faire connaître la présence passée d'une petite centrale hydroélectrique au site du barrage sur la rivière du Moulin à Baude. Le même participant suggère aussi d'accorder une plus grande place à l'histoire des lieux, notamment à la présence des Premières Nations et des premiers arrivants européens à Tadoussac. D'autres participants déplorent, quant à eux, l'expropriation passée de maisons de pêcheurs pour les besoins du parc ou s'inquiètent d'une trop grande affluence de visiteurs qui pourrait diminuer le cachet du site des fours à chaux.

Quelques participants (3 mémoires) ont dit regretter la pratique du ski sur sable ou de la planche à neige, des activités qui étaient autrefois populaires sur les dunes. Ces activités ont été

graduellement abandonnées puis interdites pour des raisons de sécurité et de dégradation du milieu naturel. Malgré le fait que la randonnée à cheval et le parapente peuvent être pratiqués dans les parcs nationaux du Québec, certains participants ont tenu à souligner leur inquiétude de ne plus pouvoir pratiquer ces activités si le secteur des dunes obtient le statut de parc national.

### 3.5 *Les suites à donner*

La consultation publique a donc permis de mettre en lumière d'importantes divergences d'opinions au sujet de la proposition du MDDEFP d'inclure le secteur des dunes de Tadoussac dans les limites du parc national du Fjord-du-Saguenay.

Constatant cette division parmi les citoyens, plusieurs intervenants, incluant la municipalité elle-même, demandent un temps d'arrêt pour poursuivre les discussions sur le projet. Par ailleurs, un des participants de Tadoussac souligne que ses concitoyens ne sont pas contre le développement. Il suggère de réaliser tout de suite les modifications aux limites du parc qui recueillent l'assentiment de la majorité, mais de prendre plus de temps pour écouter les doléances et discuter des aspects plus controversés du projet.

Alors que certains parlent de sondage, d'autres de moratoire, le maire de Tadoussac, M. Hugues Tremblay, a fait valoir au cours de l'audience publique qu' « *en ce qui concerne le secteur de la Pointe-de-l'Islet et celui des dunes de sables, la municipalité de Tadoussac demande un délai de temps supplémentaire, soit 2 ans, afin de permettre à l'ensemble de sa communauté d'être davantage consultée, écoutée...* »



## 4 Le terrain de la Société historique du Saguenay

L'avenir du terrain de 87 ha appartenant à la Société historique du Saguenay au sommet du Cap Trinité, à Rivière-Éternité, a été abordé dans 7 des 43 mémoires déposés au cours de la consultation publique. Les participants qui se sont prononcés sur cette question estiment important qu'une entente soit conclue afin que le MDDEFP devienne le propriétaire de ce terrain où se trouve la statue Notre-Dame du Saguenay. Si ce terrain demeurait privé, il faudrait en effet le retirer des limites du parc national.

Les arguments invoqués sont variés. Ainsi, un participant soutient que le fait de garder la statue dans le parc national offrirait une protection supplémentaire à cette œuvre d'art classée comme patrimoine protégé en vertu de la Loi sur les biens culturels. D'autres mentionnent qu'une telle acquisition ferait en sorte d'assurer, pour toujours, un entretien adéquat et un libre accès non seulement à cette effigie, mais aussi aux points de vue exceptionnels qu'offre le Cap Trinité sur le fjord. Certains autres participants sont aussi d'avis qu'une entente serait bénéfique pour tous et permettrait de protéger cette portion de territoire dotée d'une richesse culturelle et naturelle exceptionnelle.

Finalement, au motif que le maintien de ce territoire au sein du parc national est souhaitable dans l'intérêt commun, un participant demande au gouvernement, à défaut d'entente, d'exproprier la Société historique du Saguenay.



## 5 Les propositions d'ajouts de nouveaux secteurs au parc

Deux des mémoires déposés au cours de la consultation publique proposent l'ajout de nouveaux secteurs aux limites du parc national du Fjord-du-Saguenay.

### 5.1 *Le Parc Aventures du Cap Jaseux*

La municipalité de Saint-Fulgence propose d'inclure au parc un territoire appelé « Parc Aventures du Cap Jaseux », dont elle est propriétaire depuis 1977. Ce terrain lui a été donné par l'ancien propriétaire, M. Paul Murdock, à des fins d'éducation à l'environnement et de loisirs scientifiques.

D'une superficie de 2 km<sup>2</sup>, le Parc Aventures du Cap Jaseux est situé sur la rive nord du fjord, à environ 20 km de l'agglomération urbaine de la ville de Saguenay et à environ 11 km à vol d'oiseau de l'extrémité est du parc national du Fjord-du-Saguenay à Sainte-Rose-du-Nord. Dans son mémoire, la municipalité indique que ce territoire comprend des collines rocheuses, un plateau ainsi qu'un littoral d'une longueur d'environ trois kilomètres marqué par deux éperons rocheux d'où les visiteurs peuvent admirer le fjord.

Géré par la Coopérative du Parc Aventures du Cap Jaseux, le site a été mis en valeur à des fins récréo-éducatives. On y trouve divers aménagements permettant d'héberger les visiteurs (camping rustique et aménagé, chalets en bois rond, maisons dans les arbres) qui peuvent aussi y pratiquer différentes activités (parcours aériens dans les arbres, circuits de tyroliennes géantes, via ferrata, kayak de mer, randonnée pédestre, plage, pêche, etc.).

Selon le maire de Saint-Fulgence, M. Gilbert Simard, il serait plus qu'intéressant, pour sa communauté qui compte environ 1 000 habitants, de s'associer à une organisation comme la Sépaq, qui possède plus de moyens en termes de marketing touristique et de potentiel de développement. Il considère que l'ajout de ce territoire au parc national du Fjord-du-Saguenay ou encore, la prise en charge du site comme centre touristique par la Sépaq, serait bénéfique pour la conservation des milieux et aurait pour effet de compléter le circuit touristique du fjord du Saguenay.

En annexe à son mémoire, la municipalité de Saint-Fulgence a joint des résolutions d'appui de la Conférence régionale des élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la municipalité régionale de comté (MRC) du Fjord-du-Saguenay, de l'Association touristique régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la ville de Saguenay.

### 5.2 *Le territoire de Bardsville*

La MRC du Fjord-du-Saguenay demande, quant à elle, d'inclure dans le parc national du Fjord-du-Saguenay, ou encore dans le parc national des Monts-Valin, une partie à définir de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite ayant en son centre le site de Bardsville. Bardsville est un lieu de villégiature, situé en bordure de la route 172 et de la rivière Sainte-Marguerite. Il a été acquis en 2012 par la MRC. Il comprend une quinzaine de bâtiments, dont un date de 1882, ainsi qu'un site de camping sauvage.

Les limites du territoire que la MRC propose d'inclure au parc restent à déterminer. Il comprendrait une partie du territoire non organisé (TNO) Mont-Valin, une portion de la Réserve aquatique projetée de la Vallée-de-la-Rivière-Sainte-Marguerite ainsi que le territoire (en tout ou en partie) de la Vallée de la Biodiversité.

Pour la MRC, le site de Bardsville possède tout le potentiel pour devenir un important centre d'accueil, d'animation, d'information et d'activités de plein air. Elle mentionne dans son mémoire que le lien ainsi formé entre les deux parcs nationaux permettrait de créer un circuit et de compléter l'offre touristique sur les deux rives du fjord. La MRC ajoute qu'avec un tel projet, elle s'attend à au moins 40 000 visiteurs par année avec des retombées annuelles de 7,5 millions de dollars, la création de 30 emplois dans la région et de 125 emplois indirects.

En plus du statut de parc national, la MRC propose une vocation d'« Institut de plein air » au site de Bardsville, axée sur le tourisme d'expérience et d'apprentissage ainsi que sur la formation en plein air et en écologie. Enfin, questionné à ce sujet au cours de l'audience publique, le préfet de la MRC, M. Gérald Savard, a fait valoir que bien que l'option privilégiée soit d'inclure ce territoire dans le réseau des parcs nationaux, il pourrait aussi être envisagé d'en faire un centre touristique géré par la Sépaq.

## 6 Les autres suggestions

Deux mémoires ont été soumis par des propriétaires privés dont le terrain est voisin du parc national.

Un de ces propriétaires souhaite officialiser un échange de terrain qui aurait fait l'objet d'une entente informelle avec la direction du parc au moment de la construction du poste d'accueil à Rivière-Éternité. Ce participant explique que le champ d'épuration du poste d'accueil a été aménagé par erreur sur sa propriété et qu'en échange, il lui aurait été permis d'utiliser un terrain d'une superficie équivalente appartenant au parc. Encore en vigueur aujourd'hui, cet arrangement n'aurait toutefois jamais été concrétisé par un acte notarié.

Un autre mémoire a été soumis par un groupe de propriétaires de la municipalité de Sacré-Cœur qui demande d'exclure de l'agrandissement proposé un terrain d'environ 0,6 hectare qui est voisin de leur propriété. Ce terrain a été aménagé en un mini-golf de trois trous et ils souhaitent en devenir les propriétaires.



## 7 Conclusion

À la lumière de l'analyse réalisée, le projet de modification des limites du parc national du Fjord-du-Saguenay suscite des réactions variées. De manière générale, si l'on considère l'ensemble du territoire, les objectifs poursuivis par le MDDEFP d'inclure dans le parc les terrains acquis depuis sa création, de retirer certains terrains pour prendre en compte de nouvelles réalités et de réaliser divers ajustements techniques aux limites du parc reçoivent l'adhésion de la majorité des intervenants. Les modifications proposées au zonage sont aussi bien accueillies.

À Tadoussac, la proposition de retirer du parc certains terrains situés au cœur du village et de les remettre à la municipalité afin qu'ils soient accessibles gratuitement à l'ensemble de la population, recueille l'assentiment des participants à la consultation publique. Toutefois, la population et les divers intervenants sont particulièrement divisés quant à l'intérêt d'inclure le secteur des dunes de Tadoussac dans le parc. Devant ces réactions, la municipalité et plusieurs citoyens demandent plus de temps pour discuter de ce volet du projet et évaluer ses conséquences sur leur qualité de vie. Ils souhaitent aussi poursuivre les discussions afin de préciser le statut ou les modalités d'accès à la Pointe de l'Islet.

Quant aux limites proposées pour le reste du territoire, la consultation publique a démontré que plusieurs intervenants souhaitent que le MDDEFP puisse acquérir le terrain privé où se trouve la statue Notre-Dame du Saguenay, à Rivière-Éternité, afin de garantir son maintien à l'intérieur des limites du parc. Des suggestions pour inclure de nouveaux secteurs, soit le Parc Aventures du Cap Jaseux et le territoire de Bardsville, ont aussi été formulées.

Les mémoires reçus illustrent bien l'intérêt suscité par le projet auprès de la population et des divers intervenants du milieu socioéconomique. Maintenant que la population a été entendue, la décision de poursuivre le processus de modification des limites du parc national du Fjord-du-Saguenay incombe au ministre du MDDEFP.





## **Annexe La liste des participants à la consultation publique, selon leur catégorie**

### **Les individus**

M. Robert Archambault  
M. Bertrand Bouchard  
M<sup>me</sup> Ingrid Boulianne  
M. Andy Gagné  
M. Ken Gagné  
M<sup>me</sup> Marilyne Gagné  
M. Steve Gagné  
M<sup>me</sup> Stéphanie Hovington  
M. Tristan Hovington  
M. Simon Lamarche  
M<sup>me</sup> Nadia Larouche  
M<sup>me</sup> Martine Martel  
M. Kevin Therrien

*Et cinq (5) mémoires confidentiels*

### **Les regroupements d'individus**

M. Patrice Corbeil, M<sup>me</sup> Marie-Sophie Giroux, M. Timothée Perrero et M. Michel Martin  
M. Bruno Bouchard et autres propriétaires du Domaine des Six Près

*Et un (1) mémoire confidentiel*

### **Les associations et les organismes**

Association des gens d'affaires de Tadoussac  
Association des biologistes du Québec  
Aventure Écotourisme Québec  
Comité Zip de la rive nord de l'estuaire  
Comité Zip Saguenay  
Communauté métisse du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan  
Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord et Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay – Lac-Saint-Jean  
Eurêko  
Explos-Nature, Observatoire d'oiseaux de Tadoussac  
Fédération québécoise de la marche  
FloraQuebeca  
Nature-Québec  
Société pour la nature et les parcs du Canada

*Et deux (2) mémoires confidentiels*

**Les corps publics**

Municipalité régionale de comté du Fjord-du-Saguenay

Municipalité de Saint-Fulgence

Municipalité de Tadoussac

Station piscicole de Tadoussac

**Les entreprises**

Auberge la Sainte Paix

Camping Tadoussac

*Et un (1) mémoire confidentiel*